



Montreuil, le 17 janvier 2018

M. Arnaud MANOURY
Directeur des Relations Sociales
SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate Comptabilité – Finances

Monsieur Le Directeur,

La Fédération CGT cheminots vous adresse cette demande de concertation immédiate afin de rapidement rencontrer le Dirigeants des Services de Comptabilité Finances de l'EPIC Réseau, ainsi que la Direction des Ressources Humaines de l'EPIC.

Il s'agit donc d'une DCI sur le périmètre de l'EPIC Réseau.

A ce jour, la Direction de l'Entreprise envisage de mettre en place une nouvelle réorganisation des services de Comptabilité – Finances sous couvert de performance économique.

Pour autant, ce qui est présenté dans les différentes instances ressemble davantage à un plan social visant une nouvelle centralisation des services à l'instar de ce qui est annoncé de la pire des manières dans les DFA de SNCF Réseau.

De tels projets vont à l'encontre du bon fonctionnement comptable. En inversant la logique de fonctionnement telle qu'elle est également prévue aux achats, les cheminotes et cheminots de la Comptabilité – Finances deviendraient les banquiers des activités, et auraient pour rôle de limiter leurs dépenses peu importe leurs besoins.

La SNCF est une entreprise publique de transport. La sécurité des circulations est son tout premier devoir, quel que soit le coût.

La Fédération CGT des cheminots n'entend pas que la Direction de l'Entreprise imagine adapter les besoins ferroviaires à la finance. Le seul but de réaliser « une performance économique » sur la masse salariale des services de la comptabilité est inconcevable.

Ce serait là une hérésie totale en termes de sécurité et de sûreté. Dans la période, SNCF Réseau n'en a pas besoin.

Aussi, lorsque la Direction aborde la réduction des frais de structure, la seule solution serait la fermeture de trois plaques DFA à SNCF et son corollaire de suppression des emplois comptables et financiers dans les territoires.

Ce plan social aurait pour conséquence la mobilité forcée des cheminotes et cheminots sous couvert d'une soi-disant révolution digitale automatisant des tâches « redondantes sans valeur ajoutée ».



La Fédération CGT des cheminots dénonce un projet incohérent et inacceptable. La Fédération CGT des cheminots affirme que remettre et conserver nos comptes en établissement participera à l'augmentation de l'expertise par une organisation du travail efficace.

La Fédération CGT des cheminots rappelle également que l'Entreprise a besoin de gagner en réactivité. Seule la proximité permet de maîtriser le processus de gestion adapté aux besoins des métiers.

Le contrôle de gestion doit pouvoir se réaliser en région rattachée à une Direction déléguée dans chacun des EPIC, elle-même rattachée à une Direction centrale de la DRH ferroviaire. Cette Organisation permettra une prise de décision homogène et un partage des travaux fluidifié.

Ce que vous prévoyez à ce jour ne s'oriente pas vers l'amélioration de l'organisation du travail mais plutôt vers sa détérioration.

Afin de conserver et d'améliorer notre expertise comptable, la Fédération CGT des cheminots vous demande de stopper les réorganisations prévues en ce qui concerne les plaques DFA de Bordeaux, Marseille et Rennes.

Il y a urgence à mettre en place une autre organisation du travail entérinant une véritable montée en compétence de nos services Comptabilité-Finances.

En ce sens et conformément aux dispositions de l'article 4-2 de la Directive RHO826, la Fédération CGT des cheminots vous adresse une Demande de Concertation Immédiate portant sur les points suivants :

1. L'arrêt immédiat du projet de fermeture de 3 plateformes DFA sur 6.
2. La couverture des postes au Cadre d'Organisation par des agents au Cadre Permanent ou au RHO254 lorsque l'agent ne remplit pas les conditions d'admission au statut.
3. Le recrutement des intérimaires et CDD intervenants de manière récurrente au titre d'accroissement temporaire d'activité dans les mêmes conditions du point 2 ci-dessus.
4. La mise en place d'une étude visant à réorganiser le travail en proximité en tenant compte des besoins des métiers, ainsi qu'un volet GPEC permettant d'anticiper ces besoins.
5. L'impact réel de la transformation numérique des métiers Comptabilité-Finances, l'utilisation efficace des nouveaux outils et l'amélioration des conditions de travail liées à cette modernisation.
6. Le pesage de la charge de travail en nombre d'emplois par Etablissement.
7. Le respect des droits syndicaux des salariés.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'avoir l'assurance de nos respectueuses salutations,

Cécile Madaschi
Secrétaire du CTN Services Communs

Cyril CAPDEVIELLE
Secrétaire Fédéral

